

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 18 – procuration : 1 - Votants : 19

Le vingt-deux septembre deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la salle culturelle avenue de la Gare en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 septembre 2020

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine - M. COULON Joël, adjoints – M. BOUILLON Robert – M. ROSE Yannick - M. CHALANDARD Jean-Louis - M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis – M. SA DE OLIVEIRA Orlando – Mme DOS SANTOS Sabine - Mme MACÉ Sophie - M. ZANIER Walter - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey – Mme MARTINS Gaëlle – Mme LÉAL Cati.

Absents excusés : Mme PEURON Françoise qui a donné procuration à Mme MACÉ Sophie.

Secrétaire de séance : Mme LEMAIRE Audrey

OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2020

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - C.C.D.P. - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – NOMINATION DES MEMBRES

La CLECT est notamment chargée d'évaluer, pour chaque commune, les transferts des charges réalisés afin, entre autres, de calculer le montant des attributions de compensation revenant à chaque commune.

Afin de composer cette commission, chaque commune est invitée à proposer un titulaire et un suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE M. BRUNEAU James en qualité de titulaire
M. COULON Joël en qualité de suppléant

II - ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DU LOTISSEMENT DES PROMENADES – TRANCHES OPTIONNELLES 2 et 3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), un nouvel appel à projet est lancé par l'État. Les travaux d'enfouissement des réseaux du lotissement des Promenades pourraient bénéficier de cette nouvelle enveloppe. M. le Maire propose la réalisation de la tranche optionnelle 2 du marché (1^{ère} partie de la rue des Grands Champs, rue du Chemin Bas, chemin de Corbeil) et de la tranche optionnelle 3 (2^e partie de la rue des Grands Champs) car les projets qui auraient un démarrage avant la fin de l'année 2020 seraient prioritaires.

Il rappelle le montant des travaux figurant au marché :

Entreprise E.TP	travaux de génie civil + éclairage public :	
	Tranche optionnelle 2	94 028,26 € H.T.
	Tranche optionnelle 3	68 777,45 € H.T.
	SPS, contrôle technique	5 000,00 € H.T.
BET LEGRAND	Maîtrise d'œuvre	2 100,00 € H.T.
	soit un TOTAL de 169 905,70 € H.T. et de 203 886,84 T.T.C.	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer l'ordre de service pour la réalisation de ces travaux à partir de 2020.

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au taux maximum auprès de l'État dans le cadre de la DSIL 2020 – part complémentaire

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre des appels à projets 2021 (volet 3 : projets d'investissements à rayonnement communal).

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du S.I.E.R.P. au titre du programme 2021.

III - VOIRIE COMMUNALE ZONE INDUSTRIELLE – VENTE À LA SCI SERMAISES-UNION DISTRIBUTION - DÉCLASSEMENT

Pour permettre la réalisation d'un projet d'extension, la Sté Union Distribution souhaite acquérir la voirie communale située en prolongement de sa voie privée d'une superficie de 730,06 m².

L'emprise du foncier à céder étant située dans le domaine public, la cession ne peut intervenir qu'après déclassement de cette partie du domaine public et classement dans le domaine privé communal.

M. le Maire précise que, le futur acquéreur étant propriétaire de toutes les parcelles riveraines à cette voie et le seul utilisateur, son déclassement est dispensé d'enquête publique conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter la vente à la SCI SERMAISES (filiale d'UNION DISTRIBUTION) de cette voie communale.

FIXE le prix de vente à 12 € H.T. le m² et précise que tous les frais inerrants à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

CHARGE le Maire de lancer les procédures de désaffectation et de déclassement du domaine communal en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune.

IV - TRAVAUX SÉCURITAIRES ROUTE DE THIGNONVILLE – CRÉATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ

Afin de réguler la circulation aux abords du groupe scolaire route de Thignonville, il est proposé la réalisation d'un plateau surélevé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise E.TP de 14 397,60 € T.T.C.

V - BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil municipal,
Conformément à l'article L712-2 du Code de la Consommation,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE l'admission en non-valeur pour créances éteintes pour un montant de :

- 38,41 € T.T.C. au budget annexe de l'eau

- 85,06 € T.T.C. au budget annexe de l'assainissement

VI - ENTREPRISE GESTAMP – LOYER PARKING

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec un responsable de la société SOFEDIT GESTAMP, qui remercie le conseil pour l'annulation des loyers du parking des mois de juillet et août 2020 mais qui, compte tenu des difficultés économiques liées à la crise sanitaire, souhaiterait obtenir la gratuité de ce parking.

Le Conseil municipal,

Considérant que la commune est également confrontée à des restrictions budgétaires,

Considérant que l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux de ce parking n'arrivera à échéance qu'en 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer à 1 278 € par mois le loyer du parking à compter du 1^{er} septembre 2020.

DECIDE que ce loyer ne sera pas revalorisé jusqu'au 31 janvier 2024.

VII – AFFAIRES DIVERSES

1 - CIMETIÈRE – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER le lancement de la procédure d'abandon pour les concessions repérées,

D'APPROUVER le principe de la reprise, puis de la réattribution des concessions abandonnées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous les documents relatifs à cette opération.

2 - DÉFENSE INCENDIE – POSE D'UN POTEAU D'INCENDIE

Les Consorts ROMÉY ont déposé une demande de C.U. opérationnel pour la division de leur terrain situé 17, bld Pasteur d'une superficie de 2 746 m². La réglementation stipule que « *toute nouvelle construction doit se situer à moins de 200 mètres d'une borne incendie, ou à moins de 400 mètres si l'habitation est isolée* ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE l'installation d'un poteau d'incendie boulevard Pasteur.

ACCEPTE le devis de l'entreprise E.TP de SERMAISES pour un montant de **2 376,00 € T.T.C.**

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

INTERCOMMUNALITÉ – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS (CCDP)

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

La CIID se substitue à la Commission Communale des Impôts Directs en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Afin de constituer cette commission, MM. POISSON Joël et COULON Joël ont été proposés pour la commune de SERMAISES.

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (ex CIAPH)

Il s'agit d'une instance d'échange et de concertation, dont les missions sont notamment de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- établir un suivi des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et attestations concernant les ERP du territoire,
- établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire.

La commission est composée de représentants du conseil communautaire, de techniciens, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, des acteurs économiques et des représentants d'autres usagers du territoire.

ESPACE DE SERVICES AU PUBLIC ITINÉRANT :

Pour économiser les déplacements et simplifier les démarches administratives des usagers, le Département du Loiret et la M.S.A. proposent « un espace de services au public itinérant » à Sermaises, Chilleurs-aux-Bois et Boynes.

Forme de l'itinérance :

- il s'agira d'une offre identique à celle proposée dans des points fixes, qui s'appuiera notamment sur une borne « visio » permettant des connexions avec des opérateurs de services publics (CAF, CARSAT, CPAM, Maison de justice et du droit, ADIL-EIE pour l'instant), vers laquelle les usagers sont éventuellement orientés par un agent en fonction du besoin. la borne dispose de sa propre imprimante/scanner pour envoyer et recevoir des documents usagers/opérateurs.
- un bureau sera mis à disposition par la commune
- deux demi-journées de « permanence » par semaine par un agent de la MSA :
 - ☞ Le mardi matin de 9 h 00 à 12 h 00
 - ☞ Le mercredi matin de 9 h 00 à 12 h 00
- la première demi-journée de « permanence » à Sermaises aura lieu **le mardi 12 octobre**
- signature d'une convention entre la commune, le département et la MSA
 - ☞ Le maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

VENTE LOT n° 1 DU LOTISSEMENT ROUTE DE MALESHERBES :

La vente du lot n° 1 à M. et Mme ANCTIL sera signée le jeudi 8 octobre en l'étude de Me VERET à SERMAISES.

SUBVENTION COMMUNALE :

La subvention de 9 000 € attribuée à la Société Sportive de Sermaises a été versée. Le nouveau bureau remercie le conseil municipal (nouvelle présidente : Mme LAROYE Sandra).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

La bibliothèque municipale, située 6, rue des Martyrs, ouvre à nouveau ses portes aux lecteurs à partir du mercredi 23 septembre. Les adhésions seront gratuites jusqu'à la fin de l'année 2020.

Le Maire,



James BRUNEAU